

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2024MAIRIE
DE

SERQUIGNY

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Accès au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

27470

Le Maire de Serquigny

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe pour l'année 2024 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme GALLOT Sandrine, adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 08 <i>par ancienneté</i>	1	15/04/ 2024
Mme GOUPILLOT Sarah, adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 08 <i>par ancienneté</i>	2	01/05/ 2024

Total promouvables : 2
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 2

Total promus : 2
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 2

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que si vous désirez contester cette décision, vous devrez **obligatoirement**, dans un délai de deux mois à compter de sa réception, et avant de saisir le tribunal administratif, saisir le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Eure, soit par courrier postal : 10 bis rue du Dr Baudoux – 27000 EVREUX, soit par message électronique à mpo@cdg27.fr (**indiquant dans le libellé « MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE »**), pour qu'il engage une médiation (décret 2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux).

Si cette médiation ne permet pas de parvenir à un accord, vous pourrez contester la présente décision devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la fin de la médiation : Tribunal Administratif de Rouen – 53 Avenue Gustave Flaubert – 76000 ROUEN. Tél : 02,32,08,12,70; Mail : greffe.ta-rouen@juradm.fr; application télécours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.



Fait à Serquigny, le 15 février 2024
Le Maire,

DELAMARE Frédéric